

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'EXPERIENCE DE LA  
BANQUE EN MATIERE DE PROJETS D'HYDRAULIQUE  
URBAINE ET RURALE ET D'ASSAINISSEMENT**

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS  
(OPEV)**

**23 Janvier 2001**

## ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
FSN	Fonds spécial du Nigeria
MPDE	Méthodologie de conception et d'évaluation des projets
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEV	Département de l'évaluation des opérations
PMR	Pays membre régional
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RAPP	Rapport annuel sur la performance du portefeuille
RAPP	Rapport d'audit des performances des projets
REPP	Rapport d'évaluation des performances des projets
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
UC	Unité de compte

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>1. INTRODUCTION</b>	1
1.1 Évaluation du sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement	1
1.2 Objet du rapport	1
1.3 Portefeuille global de la Banque dans le secteur de l'eau	2
1.4 Politiques du Groupe de la Banque pour le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement	3
<b>2. PRINCIPALES CONSTATATIONS</b>	4
2.1 Pertinence des composantes et des objectifs des projets	4
2.2 Qualité en amont et efficience au stade de l'exécution	6
2.3 Efficacité de l'assistance de la Banque	8
2.4 Impact de l'assistance de la Banque	9
<b>3. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	11
3.1 Politique de la Banque	11
3.2 Pertinence	11
3.3 Impact	12
<b>4. DURABILITÉ</b>	13
<b>5. QUESTIONS ESSENTIELLES</b>	14
5.1 Vision de la Banque	14
5.2 Assainissement	14
5.3 Approvisionnement en eau et assainissement au profit des pauvres des milieux urbain et rural	14

5.4	Tarification	15
5.5	Technologie appropriée et entretien des actifs	16
5.6	Partenariat et participation communautaires	17
5.7	Participation du secteur privé	18
<b>6.</b>	<b>CONCLUSION, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>18</b>
6.1	Conclusion	18
6.2	Enseignements et recommandations	19

## **1. INTRODUCTION**

### ***1.1 Évaluation du sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement***

1.1.1 Le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la viabilité de l'environnement, à condition que soient mis en place, soutenus et maintenus les politiques et le cadre opérationnel qu'il faut. Il s'agit notamment de la bonne gouvernance, des réformes du secteur public, du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, et du développement participatif induit par la demande. Dans le cadre de son travail habituel d'évaluation rétrospective des projets et programmes achevés pour en tirer des leçons, le Groupe de la Banque a réalisé récemment deux études approfondies sur son expérience en matière de financement de projets d'hydraulique rurale et urbaine et d'assainissement. Par la suite, et sur la base d'un certain nombre de missions de courte durée sur le terrain, il a également effectué deux études de cas distincts qui consistaient à évaluer la capacité des entités chargées de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Ghana, au Maroc et en Zambie. Même si le rapport sur cette évaluation est en cours de consolidation, les conclusions des missions ont été prises en considération dans le présent rapport. Celui-ci fait la synthèse des constatations, des enseignements et des recommandations de toutes ces études, et devrait être une source d'inspiration utile et opportune pour le personnel des opérations.

### ***1.2 Objet du rapport***

1.2.2 Ce rapport résume les principales constatations qui se dégagent des études et rapports des missions d'évaluation rétrospective récentes, afin d'articuler l'expérience de la Banque dans le secteur, évaluée en fonction des critères d'usage en la matière, notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'assistance de la Banque aussi bien dans les volets techniques (investissements matériels) que dans les volets ayant trait au renforcement des capacités (investissements immatériels). Le rapport soulève un certain nombre de questions d'importance particulière pour le secteur, à prendre en compte pour les interventions futures. Enfin, il présente les enseignements et les recommandations de l'étude sous la forme d'une matrice d'actions à mener.

1.2.3 Les rapports sur les deux études susmentionnées reposaient largement sur l'examen des dossiers d'un échantillon de projets d'hydraulique et d'assainissement financés par la Banque et achevés. L'échantillon comprenait 28 projets urbains sur une cohorte de 208, et la totalité des 20 projets ruraux financés par le Groupe de la Banque depuis le démarrage de ses opérations. Le RAP, le RAPP et le REPP étaient disponibles pour les 28 projets urbains et pour 3 projets ruraux seulement. Les projets en question avaient été approuvés entre 1974 et 1990 et se situaient dans les cinq régions d'intervention de la Banque ; certains des projets d'hydraulique rurale étaient encore en cours d'exécution, après avoir été approuvés entre 1994 et 1997. Le montant total des prêts relatifs aux projets examinés s'élevait, à l'évaluation, à 386 millions d'UC pour les projets urbains et 157,65 millions d'UC (non compris un prêt annulé) pour les projets ruraux. Les prêts avaient été financés soit sur les ressources de la BAD, soit sur celles du FAD ou par panachage des deux. Quinze (15) des projets urbains avaient été financés par le FAD et 9 par la BAD. En outre, 4 projets avaient été réalisés sur financement mixte FAD/BAD. Les projets avaient par ailleurs bénéficié d'apports d'autres bailleurs de fonds, tandis que les gouvernements/opérateurs publics avaient mis à disposition des fonds de contrepartie destinés à financer essentiellement les coûts en monnaie locale. En ce qui concerne le FAD, la taille moyenne de ses prêts était de 7,46 millions d'UC (soit un minimum d'environ 2,56 millions d'UC et un maximum de 15 millions d'UC). Dans le cas de la BAD, la moyenne se situait à 15 millions d'UC (soit un minimum

d'environ 5 millions d'UC et un maximum de 44,95 millions d'UC). Les 4 prêts mixtes comprenaient 31 n% de ressources du FAD et 69 % de ressources de la BAD et s'élevaient en moyenne à 32,22 millions d'UC. La majorité des projets ruraux avait été financée sur des ressources du FAD

Tableau 1 : Nombre de projets examinés par région

<u>Sous-secteur</u>	<u>Région</u>					<u>Total</u>
	<u>Est</u>	<u>Ouest</u>	<u>Nord</u>	<u>Sud</u>	<u>Centre</u>	
<u>Urbain</u>	<u>9</u>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>28</u>
<u>Rural</u>	<u>3</u>	<u>8</u>	<u>5</u>	<u>3</u>	<u>1 (annulé)</u>	<u>20 (1 annulé)</u>
<u>Total</u>	<u>12</u>	<u>14</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	<u>4 (1 annulé)</u>	<u>48(1 annulé)</u>

1.2.4 Les projets examinés sont, pour une large part, de la première génération et donc le reflet des politiques et pratiques qui avaient cours à l'époque en matière de préparation et d'exécution de projets. **Afin de vérifier la validité des leçons du passé dans le contexte actuel, il a également été procédé à une revue de la performance du portefeuille actuel de la Banque dans le secteur à travers un examen sélectif de rapports de supervision et de rapports annuels sur la performance du portefeuille (RAPP) datant de ces dernières années. L'on a en outre examiné les rapports d'évaluation des projets approuvés le plus récemment dans le secteur.**

### **1.3 Portefeuille global de la Banque dans le secteur de l'eau**

1.3.1 Sur la période 1967-1999, les financements du Groupe de la Banque en faveur de projets d'hydraulique et d'assainissement, y compris les études, se sont élevés au total à 2 102 millions d'UC pour 224 prêts et représentant 7,8 % de l'ensemble des prêts de la Banque sur la période. La moyenne des prêts se situait à 19,5 millions d'UC pour la BAD, 4,97 millions pour le FAD et 6 millions pour l'unique prêt du FSN. Pendant les années 70, la part de l'hydraulique et de l'assainissement dans l'ensemble des prêts était de 13,5 %. Elle descendra à 7,3 % dans les années 80 avant de remonter à 7,5 % dans les années 90, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2 : Prêts du Groupe de la Banque au secteur de l'hydraulique et de l'assainissement (en millions d'UC )

	<u>1967-69</u>		<u>1970-79</u>		<u>1980-89</u>		<u>1990-99</u>		<u>1967-99</u>	
	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>
BAD	1,80	13,2	106,24	12,8	392,23	5,8	825,83	8,8	1 326,10	7,8
FAD	0,00	0,0	96,95	15,7	410,63	9,7	262,40	5,2	769,98	7,8
FSN	0,00	0,0	0,00	0,0	6,00	6,5	0,00	0,0	6,00	2,4
GROUPE LA BANQUE	DE 1,80	13,2	203,19	13,5	808,86	7,3	1 088,23	7,5	2 102,08	7,8

Sources : Division de la statistique de la BAD et OPEV.

1.3.2 Au milieu des années 90, les prêts, non seulement en faveur de l'hydraulique et de l'assainissement mais aussi de tous les autres secteurs et sous-secteurs, ont tari à cause du manque de ressources du FAD, alors même que les PMR, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, avaient de plus en plus besoin de financements concessionnels. Rares sont les pays qui étaient économiquement forts pour supporter les prêts rémunérés financés sur les

ressources de la BAD. En fait, les prêts à ce secteur sont tombés à 11,58 millions d'UC en 1993 puis à zéro en 1994 et 1995. En 1999, les prêts de la BAD et du FAD n'avaient pas encore atteint leur niveau de 1992 et 1993, comme l'indique le tableau 3.

**Tableau 3 : Prêts du Groupe de la Banque au secteur de l'hydraulique  
et de l'assainissement dans les années 90**  
(en millions d'UC)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
BAD	140,43	217,16	211,40	106,40	81,10	0,00	0,00	0,00	49,74	19,60
FAD	44,0	34,93	34,91	11,58	0,00	0,00	40,95	41,75	28,58	25,71
Total	184,43	252,09	246,31	117,98	81,10	0,00	40,95	41,75	78,32	45,31

Source : Division de la statistique de la BAD

#### **1.4 Politiques du Groupe de la Banque pour le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement**

1.4.1 Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement occupe une place importante dans la politique globale de prêt et d'aide du Groupe de la Banque. Une eau potable salubre constitue en effet un des besoins essentiels de l'homme et est indispensable au maintien d'une bonne santé. À l'heure actuelle, près des deux tiers de la population rurale et le quart de la population urbaine n'ont toujours pas accès à une eau salubre. En ce qui concerne l'assainissement, la situation est encore plus précaire dans la plupart des PMR.

1.4.2 Les gouvernements des PMR sont depuis longtemps conscients de la nécessité de mettre à la disposition de leurs populations un réseau adéquat d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante, en particulier pour lutter contre la pauvreté. Ces pays ont engagé d'importants changements d'orientations et des réformes dans le secteur public en vue de créer un environnement favorable au développement du secteur. Pour sa part, la Banque africaine de développement a, depuis 1989, recentré son assistance d'abord en publiant un document de politique générale pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, puis en augmentant ses investissements dans la réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement et dans le renforcement des capacités des prestataires de ces services.

1.4.3 L'objectif sectoriel défini dans le document de politique générale de 1989 étaient de mettre à la disposition du plus grand nombre, des services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en tenant compte des potentialités des pays et des bénéficiaires. Le Groupe de la Banque visait à desservir le maximum possible d'habitants, dans les limites des moyens disponibles afin d'améliorer la santé, la qualité de vie ; promouvoir l'organisation communautaire et contribuer au développement socioéconomique.

1.4.4 Afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à la réalisation de ces objectifs, le Groupe de la Banque a décidé de les canaliser prioritairement vers les projets axés sur : i) la planification et la coordination (c'est-à-dire la définition des priorités nationales en matière de projets, suivie d'évaluations sectorielles et institutionnelles aboutissant à l'établissement de plans directeurs sectoriels aux échelons national et régional) ; ii) les questions sociales (c'est-à-dire les actions de valorisation des ressources humaines, la promotion de la participation communautaire et le renforcement du rôle de la femme et l'intégration de programmes d'éducation des usagers en matière d'hygiène) ; iii) les questions institutionnelles, financières et techniques (c'est-à-dire l'amélioration du recouvrement des coûts assortie d'une plus grande équité, l'amélioration des systèmes d'exploitation et d'entretien, la réhabilitation des équipements, l'intervention du secteur

privé et le développement et l'utilisation de technologies à faibles coûts); iv) les questions environnementales (c'est-à-dire la gestion intégrée des ressources en eau, l'épuration et l'évacuation des eaux usées et l'élimination des déchets solides et toxiques).

1.4.5 En ce qui concerne les projets d'hydraulique rurale, l'objectif retenu par la Banque dans son document de politique générale de 1989, était la participation communautaire depuis la phase de la planification jusqu'à celle de l'évaluation rétrospective. La Banque entendait également soutenir des projets ruraux ou semi-ruraux intégrant la recherche appliquée sur des stratégies tendant à promouvoir la participation communautaire.

1.4.6 La Banque a proposé récemment à ses pays membres, à ses partenaires bilatéraux et multilatéraux et aux diverses parties prenantes, une nouvelle vision du développement de l'Afrique, présentée sous la forme d'un plan d'action pour soutenir des projets et des initiatives tendant à encourager la performance et le progrès économiques. La vision définit la lutte contre la pauvreté comme le principal défi auquel l'Afrique se trouve confrontée, et réaffirme l'engagement et la vocation de la Banque à aider les PMR à venir à bout de ce fléau. Selon la vision, la Banque concentrera désormais ses efforts sur trois principaux thèmes sectoriels : l'agriculture et le développement rural, la valorisation des ressources humaines, et le développement du secteur privé. Même si l'hydraulique et l'assainissement ne sont pas expressément mentionnés dans l'exposé de la vision, ils n'en bénéficieront pas moins du soutien de la Banque dans le cadre des programmes visant à améliorer la santé et l'éducation au titre du secteur social et de la lutte contre la pauvreté (pour une analyse plus détaillée, voir le paragraphe 5.1). Les interventions actuelles et futures de la Banque dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement seront désormais guidées par sa nouvelle politique de gestion intégrée des ressources en eau, qui entre autres lignes de forces, encourage des approches induites par la demande et la participation communautaire, en particulier dans les zones rurales, depuis la phase de conception jusqu'aux phases de gestion, d'exploitation, de suivi et d'évaluation rétrospective. Les innovations escomptées de cette politique devraient permettre d'améliorer la planification et l'exécution des projets actuels et futurs. La Banque a pris une part active à la définition de la vision africaine de l'eau pour 2025. L'exposé de cette vision fixe les objectifs à atteindre progressivement jusqu'en 2025. La prochaine étape consistera à élaborer des principes directeurs appropriés pour créer des articulations entre la vision de la Banque, la politique intégrée des ressources en eau et la vision africaine de l'eau.

## **2. PRINCIPALES CONSTATATIONS**

### **2.1 Pertinence des composantes et des objectifs des projets**

2.1.1 Dans les **projets urbains**, les principales composantes des projets d'adduction d'eau achevés portaient sur la réhabilitation et/ou la construction de nouveaux barrages et ouvrages de captage dans 6 projets, d'usines de traitement d'une capacité supérieure à 600 000 mètres cubes par jour dans 18 projets, de plus de 1000 km de conduites de transport et de distribution, de pompes, de châteaux d'eau, de réservoirs publics au sol, de branchements domestiques et de matériel de détection et de lutte contre les fuites. Curieusement, la pose de compteurs pour la consommation domestique n'avait été prévue que dans deux projets. En ce qui concerne les projets d'assainissement, les principales composantes portaient notamment sur la construction de stations d'épuration d'une capacité de plus de 14 000 mètres cubes par jour, de stations de pompage, d'environ 140 km de collecteurs principaux et d'égouts latéraux, de 32 km de canalisations de vidange d'eau de pluie, de décharges à la mer, d'environ 50 ha d'irrigation aux eaux usées, etc.

2.1.2 Dans les **projets d'hydraulique rurale**, les principales composantes portaient sur la construction de barrages, de trous de sonde ; l'installation de pompes manuelles ou mécaniques ; des stations d'épuration ; la fourniture d'équipement de contrôle de la qualité de l'eau, de réseaux de conduites, de réservoirs au sol ; la formation de personnel de direction et d'encadrement des agents d'exécution, etc. Les projets comprenaient également la construction de bâtiments, la réalisation d'études, des sondages de prospection et d'exploration.

2.1.3 L'objectif sectoriel était l'amélioration de l'état de santé et le développement socioéconomique de la population par la fourniture d'infrastructures de base nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Les objectifs des projets étaient la mise à disposition de moyens qu'il faut pour une alimentation en eau salubre par canalisation et pour un assainissement approprié afin de faire face à la croissance des besoins en milieu urbain et étendre la desserte en milieu rural. Parmi les autres objectifs des projets urbains figuraient également la promotion de l'autonomie des opérateurs publics du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement et le renforcement de la capacité des organes d'exécution, l'amélioration des activités et de la performance financière des prestataires de services, la réduction des forts de pertes d'eau, et l'extension de la desserte aux groupes sociaux à faible revenu. En ce qui concerne les projets d'assainissement, l'objectif sectoriel était l'amélioration des conditions de vie de la population. Les objectifs des projets étaient la fourniture de réseaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.

2.1.4 Les objectifs sectoriels tout comme ceux des projets étaient très pertinents parce que conformes aux politiques et stratégies des gouvernements et des bailleurs de fonds, qui visaient à assurer à la population en général des services d'approvisionnement adéquat en eau potable et d'assainissement approprié. À l'heure actuelle, leur pertinence est encore plus prononcée, dans la mesure où plus de la moitié de la population en Afrique ne bénéficie toujours pas d'une alimentation fiable en eau saine, tandis qu'une proportion plus forte encore réside dans un environnement où l'assainissement est très défectueux. Cependant, du fait que les projets s'inséraient rarement dans une politique sectorielle intégrée et étaient généralement des interventions isolées visant à répondre à des besoins précis dans un lieu donné, leurs objectifs n'étaient généralement **pertinents** qu'au regard des besoins de l'époque. De même, les projets ne tenaient pas suffisamment compte de tout l'éventail des besoins en matière d'assainissement, d'élimination des déchets solides, et d'éducation en matière de santé et d'hygiène, en particulier pour les habitats spontanés, les pauvres des milieux urbains et la population rurale.

2.1.5 Dans les projets d'hydraulique rurale, l'objectif était de faire face à la pénurie d'adductions d'eau et d'assurer un accès aisé à l'eau potable et l'eau de boisson pour les hommes et le bétail. Sa réalisation devait permettre de réduire la prévalence des maladies d'origine hydrique et d'améliorer les conditions de vie de la population et du bétail, mais aussi de créer un environnement favorable aux investissements privés dans les zones rurales desservies. Les projets comportaient un volet pastoral, même s'il n'en était pas expressément fait état dans un grand nombre de cas. De même, certains projets avaient des composantes relatives au renforcement des capacités des institutions et organismes intervenant dans la fourniture de l'eau en milieu rural, en matière d'approvisionnement, de facturation et d'infrastructures. Les objectifs des projets étaient donc pertinents eu égard à la pénurie d'eau prolongée (en particulier dans le cas du Sahel) et de la nécessité de pourvoir à l'approvisionnement des populations rurales par des installations situées près de leurs habitations afin de réduire le temps consacré à la corvée de l'eau.

## 2.2 Qualité en amont et efficacité au stade de l'exécution

2.2.1 La question de la gestion intégrée des ressources en eau n'a pas été abordée dans la plupart des rapports d'évaluation des projets examinés. La qualité des politiques de gestion intégrée des ressources en eau et de leur mise en œuvre laisse généralement à désirer dans les PMR. C'est ainsi que par le passé, les interventions se faisaient au fur à mesure des besoins et selon une approche fragmentaire. À l'avenir, le financement par la Banque de projets d'adduction d'eau et d'assainissement devrait être mené uniquement dans le cadre de politiques intégrées des PMR.

2.2.2 Aux phases de préparation et d'évaluation des projets, la méthodologie de conception et d'évaluation, ou cadre logique, constitue la base conceptuelle pour l'établissement du lien de cause à effet entre les moyens et les résultats d'une part, et entre les moyens et l'impact escompté d'autre part. Cependant, dans les projets examinés, les rapports d'évaluation ne contenaient pas de cadre logique, dans la mesure où celui-ci n'était pas obligatoire pour les projets approuvés avant 1990. Les indicateurs de performance, qui servent à mesurer l'efficacité ou l'impact, notamment l'amélioration de l'état de santé, faisaient également défaut en général. Le cadre logique est devenu obligatoire pour tous les projets d'adduction d'eau et d'assainissement approuvés à partir du second semestre de l'année 1990. Depuis lors, les rapports mettent en évidence, dans une certaine mesure, les buts généraux, les objectifs sectoriels, les objectifs et les activités des projets, les risques et les hypothèses, etc. Cependant, l'application du cadre logique souffre encore de quelques insuffisances et celui-ci ne comporte pas assez d'indicateurs, même dans certains des rapports d'évaluation actuels, ce qui s'explique en grande partie par le manque de données de référence.

2.2.3 Le manque de cadre logique dans les projets initiaux ou l'inadéquation d'un tel cadre dans les projets ultérieurs a fait que les projets étaient exécutés sans être focalisés sur des objectifs et des critères de performance précis, ce qui rend difficile l'évaluation de leur impact sur le développement. Pour imprimer à ses projets un cachet de qualité en amont, la Banque devra faire en sorte que la méthodologie de conception et d'évaluation soit, dès la phase de conception, le document de travail central, autour duquel évoluera et mûrira le projet. Elle devra également évaluer et analyser la qualité des données existantes ou du mécanisme de collecte de ces données, et les voies et moyens de l'améliorer. Par ailleurs, les projets devraient comporter un volet à part entière consacré au développement à long terme de la capacité de suivi et d'évaluation.

2.2.4 Les études montrent également que la qualité des études de faisabilité et des études techniques détaillées influe aussi sur la **qualité en amont** et l'**efficacité au stade de l'exécution**, tant dans les projets d'hydraulique urbaine et rurale que d'assainissement. Dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural, les opérations initiales étaient destinées à répondre à des besoins d'urgence, sans études hydrologiques préalables ni prospection, et les taux d'échec au niveau de l'exécution étaient alors élevés. Aucun des projets ruraux n'avait une composante relative à l'assainissement ou à la santé en milieu rural. Il a été constaté également que dans les projets urbains, l'équilibre des avantages penche en faveur de ceux qui sont précédés par des études techniques détaillées assorties d'un choix de technologie appropriée, d'une normalisation des équipements et de l'examen des besoins d'exploitation et d'entretien. D'autre part, dans les projets d'**adduction d'eau en milieu rural**, où le succès est tributaire du comportement des bénéficiaires, l'approche par modèles a sous-estimé les processus sociaux, le changement de comportement et d'habitudes des gens ainsi que les risques et les incertitudes inhérents à toute entreprise visant à changer l'homme. Les projets ruraux devraient donc mieux appréhender les processus sociaux et être plus souples.

2.2.5 Le rapport prend acte de certaines des initiatives récentes de la Banque, telles que le recours à une approche plus participative pour l'élaboration des documents de stratégie, le renforcement de la capacité de la Banque à effectuer des études économiques et sectorielles, l'adoption d'un nouveau processus de revue qui prévoit l'examen systématique des rapports de préparation et d'évaluation des projets, etc., autant d'innovations qui devraient normalement améliorer la qualité en amont des projets futurs.

2.2.6 Des facteurs tels que la variation des délais et des coûts, l'insuffisance de la supervision assurée par la Banque, la non-disponibilité à temps des fonds de contrepartie incombant à l'emprunteur, affectent également l'*efficience au stade de l'exécution*. Les retards d'exécution continuent à causer des problèmes considérables à la majorité des projets, dont certains dépassent de plus de 5 ans les échéanciers établis à l'évaluation. Lors de la préparation et de l'évaluation, il faudrait fixer des calendriers d'exécution réalistes en tenant dûment compte de l'évolution antérieure et de l'expérience dans le secteur et dans le pays. Des RAPP récents font ressortir une certaine amélioration dans l'exécution des projets d'adduction d'eau et d'assainissement dans le portefeuille actuel de la Banque.

2.2.7 Le dépassement des coûts et la sous-utilisation de prêts ont également été soulignés comme un trait caractéristique de la majorité des projets. Il faudrait qu'aux phases de préparation et d'évaluation, la conception et la formulation du projet, ainsi que les estimations de coûts et les provisions pour aléas techniques et pour hausse des prix soient examinées de façon critique.

2.2.8 Il a été constaté que dans un grand nombre de projets, la supervision assurée par la Banque était insuffisante. Dans plusieurs cas, il a également été observé que les missions souffraient d'un mauvais dosage de compétences. Reconnaisant l'importance de la supervision pour le renforcement de l'efficience au niveau de l'exécution et ses lacunes antérieures, la Banque lui accorde désormais une place plus conséquente, et il a été constaté que certaines des supervisions plus récentes étaient mieux planifiées et exécutées. Les ressources allouées à la supervision ont également augmenté, mais le rapport souligne qu'elles ont été insuffisamment dépensées, et il n'est pas certain que la qualité de la supervision se soit améliorée d'une manière uniforme. Il reste nécessaire d'effectuer des supervisions plus fréquentes, plus minutieuses et efficaces, en mettant davantage l'accent sur les économies les plus petites et les plus faibles et sur les pays aux prises avec des difficultés économiques et politiques non résolues. Le rapport souligne également qu'il faudrait procéder à une réévaluation des risques auxquels est exposé le projet et tenir compte de l'impact probable de cette réévaluation pour déterminer les chances qu'a le projet d'atteindre ses objectifs de développement. Le rapport met également en relief l'importance de la supervision sur dossier, qui a été longtemps négligée, alors qu'elle pourrait compléter la supervision sur le terrain.

2.2.9 Le rapport souligne que le déblocage tardif des fonds de contrepartie est un problème persistant à l'échelon des pays, et pas seulement à celui de projets ou de secteurs pris individuellement. Il est recommandé que dans le cadre de leur travail de programmation annuelle, les missions de programmation des départements pays se penchent sur ce problème à travers des discussions de haut niveau avec les ministères du plan et des finances. Le rapport relève en outre qu'il reste indispensable de coordonner efficacement les efforts des bailleurs de fonds pour éviter les retombées négatives que l'inaction aurait sur l'exécution des projets.

### 2.3 *Efficacité de l'assistance de la Banque*

2.3.1 L'**efficacité** des interventions de la Banque dans le sous-secteur est évaluée en fonction de la performance financière, économique et opérationnelle des projets, et de leurs résultats et niveaux de succès. Les taux de rentabilité financière et économique interne des projets d'adduction d'eau et d'assainissement **en milieu urbain** ont été affectés par des dépassements de coûts et de délais, un manque d'autonomie institutionnelle, des contraintes politiques et institutionnelles dans la révision des tarifs, des taux de pertes d'eau très élevés, l'inadéquation des systèmes d'exploitation et d'entretien et des défaillances dans la prestation de services, la non-fourniture de compteurs d'eau aux consommateurs, des branchements sauvages, et la croissance plus lente que prévu de la demande. Il a été constaté également que le taux de rentabilité contenu dans les rapports d'achèvement était inférieur aux prévisions de l'évaluation, dans tous les cas où ces taux avaient été calculés à ces deux niveaux. Le rapport souligne la nécessité de faire preuve d'attention et de rigueur dans l'estimation du TREI et du TRFI, l'analyse des risques et l'analyse de sensibilité au stade de l'évaluation.

2.3.2 Pour la majorité des projets d'**adduction d'eau en milieu rural**, les taux de rentabilité économique et financière n'avaient pas été calculés. L'évaluation des projets ruraux en fonction des mêmes critères que les projets urbains n'était pas instructive dans la mesure où une plus forte proportion des retombées escomptées des premiers sont d'ordre qualitatif. La maximisation des avantages économiques et financiers dépend du choix d'une technologie appropriée, de la satisfaction d'une demande forte, de la participation des bénéficiaires, de la formation et de la vulgarisation.

2.3.3 L'exploitation et l'entretien ont été jugés satisfaisants uniquement dans une poignée de projets, et largement inadéquats dans la majorité des interventions. Dans ce dernier cas, la contre-performance a été causée par l'utilisation d'une technologie inadaptée, le manque de pièces de rechange, l'absence des fonds pour l'achat de carburant et de pièces de rechange en temps voulu, des irrégularités dans l'approvisionnement en énergie, etc. En outre, du fait d'une pénurie générale d'agents qualifiés et de l'incapacité des opérateurs des services publics de retenir ceux qu'ils avaient, faute de rémunérations compétitives, les compétences techniques et de gestion faisaient généralement défaut, d'où le manque de fiabilité et d'efficacité de l'appareil d'exploitation et d'entretien. L'exploitation et l'entretien se sont donc ressentis de ces problèmes dans la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne. La faiblesse au niveau de l'exploitation et de l'entretien a directement contribué à des taux élevés d'interruption de l'activité, à des niveaux de production irréguliers ou en baisse, et à la mauvaise qualité du service aux clients. Les projets d'adduction d'eau et d'assainissement financés par la Banque ont également fait piètre figure en ce qui concerne la réduction des taux de pertes d'eau. Dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural, les problèmes de manque de normalisation des modèles de pompes, d'indisponibilité des pièces de rechange et de manque de techniciens locaux formés, qui ont souvent affecté l'entretien et la maintenance des pompes à eau, étaient encore plus aigus que dans les projets urbains.

2.3.4 Les RAP/REPP ont évalué la performance et les résultats de 45 % de projets **urbains** comme étant satisfaisants. Plus de la moitié des projets ont été classés dans la tranche inférieure constituée des catégories « partiellement satisfaisant » et « insatisfaisant ». Dans les projets d'**adduction d'eau en milieu rural**, seuls trois projets ont été évalués et ils ont tous été jugés satisfaisants. Une réserve s'impose toutefois : tout jugement fondé sur ces chiffres n'est ni

entièrement crédible ni comparable parce que les notations des REPP d'avant 1993 ne tenaient pas explicitement compte de l'impact sur le développement, et les évaluations de la performance globale dans les RAP étaient plus subjectives.

2.3.5 La performance des projets a été influencée par une variété de facteurs. D'une part, les projets ayant enregistré des résultats économiquement durables et financièrement viables le doivent notamment à la réalisation des buts et objectifs des projets, en conformité avec la politique sectorielle et avec l'adhésion de l'emprunteur ; des réformes institutionnelles profondes ; une attention suffisante portée à l'exploitation et à l'entretien ; des structures tarifaires progressives avec des éléments de subvention croisée pour les tranches de consommateurs les plus pauvres. D'autre part, les projets dont les résultats ont été jugés partiellement satisfaisants ou insatisfaisants avaient généralement manqué de ces ingrédients. Certains ont également pâti d'études techniques peu appropriées et de changements dans la portée des projets, qui ont entraîné des dépassements de délais et de coûts. Un petit nombre de projets ont souffert des effets de conflit civils.

2.3.6 Les performances potentielles des projets sont désormais évaluées régulièrement dans les rapports de supervision établis par les départements des opérations. D'après ces rapports, le pourcentage des projets à problèmes du point de vue la probabilité d'atteindre leurs objectifs de développement, a été de seulement 15 % dans le RAPP de 1997, voire 10 % dans le RAPP de 1998. D'autre part, dans nombre de projets, il a été constaté une détérioration importante des performances entre l'époque de l'établissement du RAP, d'une part, et du REPP d'autre part. Cette détérioration était invariablement causée par des faiblesses institutionnelles, l'inadéquation des systèmes d'exploitation et de l'entretien, etc. En outre, il subsiste un hiatus entre l'évaluation des performances consignée dans les RAPP et les résultats finaux établis par OPEV. Par conséquent, le doute persiste quant à la performance réelle du portefeuille actuel évaluée sur la foi des rapports de supervision. Les conclusions fondées sur ces évaluations prospectives peuvent donc être prématurées. Cela donne à penser que même si les projets ont été exécutés avec succès, leur performance et leur viabilité réelles peuvent ne pas être garanties dans un contexte où les institutions sont faibles, l'exploitation et l'entretien inadéquats, etc.

## **2.4 Impact de l'assistance de la Banque**

2.4.1. *L'impact de l'assistance de la Banque* est mesuré en évaluant ses effets sur le plan socioéconomique et environnemental, et sur la problématique hommes/femmes et la participation du secteur privé. Les questions transsectorielles, telles que la lutte contre la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement et la participation du secteur privé, n'étaient pas des thèmes centraux à l'époque de la préparation et de l'évaluation des projets examinés. Les rapports établis après l'achèvement de ces projets, c'est-à-dire le RAPP et le REPP, ont cependant relevé un certain nombre d'incidences dans ces domaines. Les rapports d'évaluation préalable produits récemment intègrent généralement les aspects transsectoriels.

2.4.2. Les projets d'adduction d'eau et d'assainissement **en milieu urbain comme en milieu rural** ont contribué à réduire la privation de besoins aussi essentiels que l'eau et l'assainissement pour la population des zones desservies. L'amélioration des conditions de vie qui s'en est suivie, en particulier dans les régions rurales et les quartiers urbains pauvres, a contribué à faire reculer la pauvreté. En permettant d'approvisionner des zones plus étendues en eau potable salubre, les projets d'adduction d'eau ont réduit la vulnérabilité des populations bénéficiaires, et en particulier les pauvres, aux maladies d'origine hydrique. Cela aurait dû normalement se traduire

par la baisse des dépenses de santé, même si aucune évaluation quantitative n'a été possible, par manque de données de référence en matière de santé.

2.4.3. D'autre part, l'absence ou l'insuffisance des éléments nécessaires à l'évacuation des eaux usées générées par les projets d'adduction d'eau a entraîné la recrudescence de certaines maladies, telles que le paludisme, surtout dans les quartiers pauvres densément peuplés. De plus, le faible taux de desserte des quartiers spontanés dans les zones urbaines et périurbaines, et l'inefficacité d'un grand nombre d'opérateurs qui n'ont pas su maintenir les résultats des projets, ont sérieusement limité les retombées socioéconomiques évoquées plus haut et l'impact escompté. Dans la plupart des pays, la couverture globale en infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement était encore excessivement faible, de sorte que pour parvenir à une couverture quasi totale, même à moyen terme, il faudra des efforts résolus et soutenus de la part des PMR et de la communauté des bailleurs de fonds.

2.4.4. Les rapports soulignent que la collecte de données de référence en matière de santé et son suivi à tous les stades du cycle du projet devraient être inclus dans la matrice des projets en tant que partie intégrante d'une composante consacrée au suivi et à l'évaluation. Les rapports relèvent également l'absence, même dans les projets d'adduction et d'assainissement les plus récents, de volets portant sur l'éducation en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement, et destinés à maximiser les retombées au plan de la santé par l'amélioration du comportement sanitaire des individus et des communautés. Les rapports préconisent donc l'inclusion systématique de tels volets dans tous les projets du sous-secteur, afin d'obtenir la participation active des bénéficiaires des projets, en particulier des femmes.

2.4.5. Dans leurs zones d'influence, les projets avaient généralement contribué à améliorer le milieu **urbain et rural**. Mais, dans plusieurs cas, il y a eu une dégradation de l'environnement due à la production de nouvelles quantités d'eaux usées et à un manque général ou à l'inadéquation des systèmes de collecte, de transport et d'évacuation des excréments humains et des déchets solides. Les rapports soulignent la nécessité d'une évaluation approfondie de l'impact environnemental des ouvrages d'épuration centralisée, y compris l'analyse des risques, en cas de dysfonctionnement des stations ou d'arrêt partiel ou total de l'exploitation, qui empêcherait l'épuration selon les normes admises. Les rapports insistent aussi sur la nécessité pour les PMR de se doter d'organismes de réglementation et de contrôle environnemental indépendants, afin de rendre plus crédibles les résultats relatifs aux performances des projets.

2.4.6. L'approvisionnement en eau par des canalisations de zones plus étendues et l'accroissement du nombre de trous de sonde et de réservoirs au sol ont considérablement réduit la corvée de l'eau pour les femmes et les enfants. Dans certains projets, il a été établi que le taux de fréquentation scolaire, en particulier pour les filles, qui sont traditionnellement commises à cette besogne, avait sensiblement augmenté dans les zones desservies par canalisations ou réservoirs au sol. Les rapports soulignent la nécessité d'une participation active des bénéficiaires des projets, plus particulièrement les femmes, à la conception et à l'exécution des programmes d'éducation en matière de santé et d'hygiène.

2.4.7. Les projets d'adduction d'eau en milieu **rural** financés par la Banque ont généralement eu un impact socioéconomique positif dans leur zone d'influence. La consommation spécifique minimum s'est élevée à 20 litres par personne et par jour et 40 litres par tête de bétail et par jour ; la consommation minimum de 50 litres par personne et par jour n'a pas été atteinte parce qu'elle n'était pas objective. Il importe de noter que la consommation humaine a été inférieure à la

consommation animale. Dans certains pays (Mali, Botswana), les projets d'adduction d'eau en milieu rural comportant un important volet pastoral. Les éleveurs nomades sont de plus en plus attirés vers les points d'eau. Les projets d'hydraulique favorisent l'amélioration du revenu, de l'hygiène et de l'alphabétisation des nomades.

2.4.8. Étant donné que les projets d'adduction d'eau en milieu rural n'avaient pas de composante assainissement, leur impact en termes d'amélioration de l'état sanitaire de la communauté a été réduit. Les maladies diarrhéiques et le paludisme sont les principales causes de morbidité et de mortalité dans les PMR, surtout en Afrique subsaharienne.

### **3. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

#### **3.1 Politique de la Banque**

3.1.1. Le développement institutionnel et le renforcement des capacités jouent un rôle très important dans la réalisation des buts généraux et des objectifs des projets dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement. D'après le manuel des opérations de la Banque, l'analyse des aspects institutionnels est un volet important de la préparation des projets et des études de faisabilité, mais, en pratique, elle n'a été que superficielle. L'aide du Groupe de la Banque en faveur du développement institutionnel dans le sous-secteur des projets urbains se répartit en trois activités distinctes : la valorisation des ressources humaines, le renforcement organisationnel et le développement global des institutions opérant dans le secteur.

#### **3.2 Pertinence**

3.2.1. Les efforts tendant à renforcer les performances dans des domaines aussi essentiels que la réduction du taux de pertes d'eau, l'amélioration des normes d'exploitation et d'entretien, le renforcement de l'efficacité administrative et du contrôle financier, et l'autonomie institutionnelle, étaient tout à fait pertinents pour développer l'autonomie organisationnelle, le leadership, la gestion et l'administration, l'orientation commerciale et la prise en compte des préoccupations des clients, la capacité technique et opérationnelle et l'excellence, le perfectionnement et la fidélisation du personnel, etc. Ils pêchaient cependant par manque d'analyse ou de perspective globale concernant le renforcement des capacités à long terme, et consistaient généralement en des programmes fragmentaires. Leurs composantes étaient d'une pertinence immédiate pour les besoins particuliers de l'opérateur du service, mais le manque général de politiques globales en matière de perfectionnement et de formation du personnel en limitait la pertinence ou la viabilité à long terme.

3.2.2. Dans les projets de la Banque, un important domaine a été négligé : le développement global des institutions opérant dans le secteur. La conceptualisation et l'analyse n'ont pas été suffisamment approfondies, dans la mesure où elles n'ont pas traité d'aspects tels que l'objectif des changements institutionnels, la nature des processus institutionnels qui régissent la dynamique du secteur, le rôle des parties prenantes, l'élaboration de stratégies, etc. Un autre domaine important, qui a été très négligé dans les projets d'hydraulique et d'assainissement, est le développement d'institutions et l'élaboration de modèles de gestion pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au profit des communautés rurales et des quartiers urbains pauvres. Au Malawi, les institutions mises en place dans le cadre de projets de la Banque mondiale ont connu un relatif succès, surtout du point de vue du renforcement institutionnel, de sorte qu'elles

constituent un modèle d'approche nationale de la gestion de l'eau dans les villes et les grandes villes. Cependant, la priorité accordée aux « opérateurs/organes d'exécution publics », a généralement eu pour effet d'exclure toute une gamme d'autres acteurs, tels que les prestataires de services semi-publics ou privés, les organisations communautaires, la société civile, les vulgarisateurs, etc. Ce n'est que depuis l'adoption de sa vision actuelle que la Banque encourage la participation du secteur privé et le partenariat secteur public/secteur privé, qui apparaissent de plus en plus comme les solutions les plus appropriées pour les quartiers urbains pauvres et les communautés rurales. Cependant, ces solutions exigent des ressources suffisantes pour financer les investissements lourds et légers qu'elles impliquent. De même, la Banque devra soutenir la participation du secteur privé et le partenariat entre celui-ci et le secteur public, qui apparaissent de plus en plus comme les solutions les mieux indiquées pour les quartiers urbains pauvres et les communautés rurales.

### 3.3 Impact

3.3.1. La principale retombée des efforts de la Banque dans les projets **urbains** a été la formation des personnels. Les agents des opérateurs du secteur ont également acquis un savoir-faire en travaillant avec les entreprises extérieures et les consultants. Il a cependant été constaté que cette formation était pour une large part axée sur l'exécution et qu'elle n'a pas duré au-delà de la phase d'exécution des projets. Dans certains PMR, le processus de réforme mené dans le cadre des programmes d'ajustement structurel de la BAD et de la Banque mondiale a favorisé l'adoption d'une politique de décentralisation et encouragé la participation du secteur privé. Cependant, l'effet global des projets et études de la Banque en matière d'adduction d'eau et d'assainissement, a, à quelques exceptions près, été jugé minimal et non durable.

3.3.2. Dans le secteur de l'**hydraulique rurale**, le Groupe de la Banque a financé très peu de projets comportant un volet de renforcement institutionnel. Les pays africains, avec leurs ressources propres ou, plus généralement, avec le concours de quelques bailleurs de fonds bilatéraux, ont opéré des réformes institutionnelles dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les retombées de ces réformes ont été notamment l'élaboration d'un code de l'eau et la formation de contrôleurs et de vulgarisateurs ruraux dans le secteur. Dans certains cas, la participation des communautés et leur appropriation des réalisations des projets ont été facilitées par la mise en place de comités et d'associations villageoises de gestion de points d'eau. Cependant, dans les PMR, le progrès est d'une manière générale difficile, lent et inégal. La durabilité des résultats des projets est fortement corrélée à un développement institutionnel consistant, en particulier le développement des institutions locales, et la survie des organisations communautaires de gestion de l'eau au-delà de l'exécution des projets n'est pas chose courante. Dans ses leçons tirées de l'évaluation rétrospective des projets d'hydraulique rurale<sup>1</sup>, la Banque mondiale a également souligné que le développement institutionnel dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural est difficile. Compte tenu de ces difficultés, la préparation des projets devrait être minutieuse. De même, l'implication des organisations d'appui dès les phases initiales de planification et la réalisation de projets pilotes à petite échelle avant d'entreprendre des investissements de grande envergure peuvent favoriser une implication efficace des ONG et des communautés et la mise en œuvre de programmes intégrés (adduction d'eau, assainissement et éducation en matière de santé) qui pourraient assurer la pérennité des projets.

---

<sup>1</sup> Projets d'hydraulique rurale – Leçons tirées des évaluations d'OED, séries de documents de travail de OED n°3, mars 2000.

3.3.3. Les principales raisons identifiables pour lesquelles les efforts de la Banque en matière de développement institutionnel dans les PMR n'ont pas produit les résultats et l'impact escomptés ont été l'absence de volonté politique et d'un plan pratique, et l'insuffisance du suivi assuré par la Banque. Le manque de stratégies sectorielles à long terme et la mobilisation insuffisante de ressources financières et humaines ont également compromis la durabilité des résultats des projets.

3.3.4. Dans un avenir prévisible, le renforcement des capacités sera une préoccupation majeure du secteur, mais le changement institutionnel est un processus lent. Pour être durables, les réformes institutionnelles doivent s'inscrire dans une échéance beaucoup plus longue que le cycle d'exécution d'un projet, et pour être couronnée de succès, leur exécution doit s'appuyer sur des études détaillées et sur un plan directeur, une stratégie et un engagement à long terme, qui aillent au-delà des limites des projets pris individuellement. La dynamique des processus doit être analysée soigneusement et la gestion du changement traduite en termes de stratégies. Des efforts concertés et novateurs doivent être déployés pour obtenir un engagement politique durable des PMR et mobiliser les ressources nécessaires. Les programmes d'assistance technique en matière de renforcement des capacités au profit des organismes opérant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement devraient s'inspirer de l'expérience des acteurs de la société civile, tels que les ONG, les professions libérales locales, les organisations communautaires, etc.

3.3.5. Le manque d'experts dans le domaine du développement institutionnel à la Banque a également été un facteur limitant. La Banque devrait donc étoffer ses propres compétences pour être à même de mener des analyses approfondies sur les aspects institutionnels.

#### **4. DURABILITÉ**

4.1. La durabilité est fonction de facteurs aussi divers que les performances techniques, opérationnelles, financières, socioéconomiques, institutionnelles et environnementales des projets. Dans le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu **urbain**, l'inadaptation de la technologie, l'inadéquation et l'inefficacité des systèmes d'exploitation et d'entretien, les taux élevés de pertes d'eau, le manque d'une autonomie institutionnelle suffisante et les difficultés financières, ont été identifiés comme étant quelques-uns des éléments ayant contribué à l'érosion de la durabilité de nombreux projets. L'absence d'une approche intégrée dans la prestation des services n'est pas non plus étrangère aux interruptions de fournitures constatées.

4.2 La durabilité des **projets ruraux** requiert en outre – et c'est un élément capital – l'appropriation desdits projets par les bénéficiaires, le partenariat avec ces derniers, et leur participation. Il est également nécessaire d'apporter des solutions aux problèmes de la pénurie de techniciens formés, de la disparité des normes techniques, et des carences du mécanisme de coordination entre les différentes parties prenantes. La formule d'exploitation et d'entretien au niveau villageois a été conçue dans le but de décentraliser les activités d'exploitation et de réparation. Dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural, les communautés rurales, avec l'assistance d'opérateurs privés éventuels, pourraient également aider à assurer un entretien efficace et régulier des actifs des projets, garant de leur durabilité.

4.3 Les difficultés financières aussi ont une incidence considérable sur la durabilité des actifs et des résultats des projets d'adduction d'eau en milieu rural. Les ressources mobilisées auprès des bénéficiaires sont tellement insuffisantes qu'elles ne peuvent même pas couvrir les charges récurrentes. La durabilité exige que tous les bénéficiaires – même les pauvres – apportent une

certaine contribution financière, ne serait-ce que pour prendre en charge l'entretien. Il est indispensable de mettre au point des mécanismes communautaires de financement pour permettre le recouvrement des coûts.

## **5. QUESTIONS ESSENTIELLES**

### **5.1 Vision de la Banque**

5.1.1 Un certain nombre de **questions essentielles** ont été cernées. La *vision de la Banque* n'indique pas clairement si le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain est pour elle un domaine prioritaire ou non. Afin de rendre la Banque plus apte à influencer sur des domaines aussi vitaux que la lutte contre la pauvreté, il est indispensable que sa vision pour ce sous-secteur et la mission que lui assignent les PMR soient plus explicites. De même, les interventions de la Banque dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement ont été sporadiques et sa présence en tant que pourvoyeuse de ressources, du fait qu'elle est très espacée, ne se fait pas sentir ; en outre, sa capacité à promouvoir des réformes profondes et des améliorations dans le secteur est fortement contrariée. La Banque doit donc choisir entre le saupoudrage des ressources disponibles ou la concentration sur un certain nombre d'opérateurs. Elle devra également exploiter plus efficacement son rôle de catalyseur pour attirer vers le secteur des ressources plus importantes grâce à la participation du secteur privé.

### **5.2 Assainissement**

5.2.1 Le rapport souligne aussi que le développement des infrastructures d'*assainissement* n'a guère reçu d'attention et qu'il est généralement faible dans toute l'Afrique. Il n'y a pas la moindre place pour lui dans les priorités de la Banque, pas plus qu'il n'y a de politiques ni de programmes appropriés pour le mettre en œuvre. Le rapport fait également ressortir la quasi-absence de soutien de la Banque aux systèmes de traitement des excréments humains et des déchets toxiques et industriels, ainsi que ses conséquences pour l'environnement, et la nécessité de se pencher sur ces aspects importants dans ses interventions futures dans le sous-secteur. Le rapport recommande à la Banque d'encourager fortement la réutilisation des eaux usées en intégrant des volets d'irrigation aux projets d'épuration, chaque fois que cela est possible et utile, et que les études agro-économiques le justifient.

5.2.2 L'expérience de la Banque, de la Banque mondiale et d'autres intervenants donne à penser que l'ancienne approche axée sur l'offre adoptée par certains gouvernements et certains bailleurs de fonds pour assurer des services d'assainissement est inadaptée pour faire face aux problèmes nés de l'urbanisation rapide, de l'accroissement de la population, du développement industriel et de la dégradation de l'environnement. Le rapport préconise l'adoption d'approches axées sur la demande (voir paragraphe 5.6 ci-dessous). Les programmes d'assainissement urbain doivent être scindés en projets plus faciles à exécuter dans un cadre macro-stratégique. L'expérience acquise dans les pays en développement porte à croire également que les institutions à base communautaire, les ONG ou les prestataires de services privés sont mieux indiqués pour assurer des services d'assainissement de bas de gamme, tels que les toilettes et les douches publiques. La Banque devrait encourager les prestataires de ce type de services.

### 5.3 Approvisionnement en eau et assainissement au profit des pauvres des milieux urbain et rural

5.3.1 *L'approvisionnement en eau et l'assainissement du cadre de vie de nombreuses populations pauvres* des communautés rurales et des quartiers informels et spontanés des villes reste le plus grand défi posé aux PMR et à la communauté des bailleurs de fonds. Des millions de pauvres subissent la pire forme de dénuement parce que privés de besoins aussi essentiels que l'eau et l'assainissement. Ils vivent ainsi dans la saleté, et donc exposés à la maladie. Il n'existe pas non plus de solutions aisées et immédiates pour la réinstallation de ces populations, de sorte qu'il devient inévitable de leur assurer le minimum vital, tel que une eau saine et l'assainissement.

5.3.2 Plusieurs solutions ont été essayées pour venir en aide aux communautés à faible revenu, qui, du fait du prix inabordable et de l'obligation de payer par mois, ne peuvent jouir de tous les bienfaits de l'adduction d'eau et de l'assainissement, mais les résultats ont été mitigés. Dans certains pays, on a opté pour la création de kiosques chargés de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures, et du recouvrement des frais d'utilisation. Dans ce cadre, les opérateurs publics attribuaient des contrats d'exploitation à des opérateurs privés, à des ONG ou à des comités de consommateurs.

5.3.3 Le partenariat entre les opérateurs publics et des prestataires de services privés indépendants agissant à petite ou micro échelle sous la forme de groupements d'ONG d'intérêt communautaire à but non lucratif ou sous celle d'entreprises ou de particuliers travaillant dans un but lucratif, apparaît de plus en plus comme la solution la plus viable pour assurer l'entretien des réservoirs d'eau au sol et des trous de sonde, le recouvrement des frais d'utilisation et le paiement à l'opérateur public. Cette formule doit cependant aller de pair avec un mécanisme chargé de la régulation du prix de revente de l'eau par les prestataires indépendants et du contrôle de la qualité de l'eau. Il est essentiel que le mécanisme institutionnel chargé de la distribution de l'eau aux réservoirs publics et aux points d'eau soit soigneusement examiné au stade des études de faisabilité et de la préparation du projet.

5.3.4 Les **projets ruraux** doivent être conçus de manière à favoriser l'appropriation de leurs réalisations par les bénéficiaires, la participation de ces derniers ou le partenariat avec eux. L'inclusion de composantes portant sur la santé et l'hygiène est également indispensable. Le système d'exploitation et d'entretien au niveau villageois est à encourager et à soutenir afin d'enraciner ces activités au plan local, de pallier la pénurie de techniciens formés et la disparité des normes techniques, et remédier au problème de la mauvaise coordination entre les différentes parties prenantes. Dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural, les communautés rurales, avec le concours éventuel d'opérateurs privés, pourraient également aider à assurer efficacement et à temps l'entretien des installations et, ce faisant, en garantir la durabilité.

### 5.4 Tarification

5.4.1 L'expérience des pays en développement d'Afrique et d'ailleurs porte à croire que le *prix* n'est pas perçu comme un facteur limitant par la population **urbaine** ou périurbaine pauvre. Cependant, étant donné que pour les ménages urbains pauvres, la facture de l'eau est lourde, il y a lieu d'abaisser le tarif pour la consommation minimale par des mesures de subvention croisée, telles que l'approvisionnement à taux réduit des distributeurs indépendants, assortie d'une réglementation du prix de vente aux pauvres. Le rapport souligne que la politique de la Banque consistant à recouvrer, sur les fonds générés de l'intérieur, l'intégralité du coût d'exploitation, d'entretien et de remplacement des actifs ainsi que d'une partie de l'expansion du capital, est saine et devrait être entièrement appliquée.

5.4.2 La Banque reconnaît que la politique de recouvrement du coût intégral est difficile à mettre en œuvre dans les projets d'adduction d'eau en milieu **rural**. La Banque mondiale note également, dans une de ses études récentes, que si la viabilité financière des projets d'adduction d'eau en milieu rural est le but ultime, il est indispensable de chercher à l'atteindre de façon graduelle. L'étude a constaté que même les coûts minimums pratiqués dans le cadre de projets communautaires et adaptés à la demande, sont trop élevés pour certaines couches de la population rurale. Le Groupe de la Banque préconise la politique consistant à collecter auprès des bénéficiaires des projets d'adduction d'eau en milieu rural des frais égaux au moins aux coûts d'exploitation et d'entretien. En outre, le Groupe de la Banque attend des pays membres qu'ils intègrent dans leur plan sectoriel une disposition prévoyant d'évoluer vers le financement partiel du coût d'investissement sur les contributions des bénéficiaires. La fixation d'un tarif réaliste s'est souvent avérée difficile pour des raisons politiques ou morales. Dans des pays ou des régions où l'accès à l'eau a toujours été gratuit, l'introduction de la tarification devra être menée avec délicatesse.

5.4.3 L'expérience acquise en matière de mécanismes de financement au niveau communautaire d'infrastructures économiques et sociales et du crédit, et de partage de coûts, peut être également mise à contribution pour aider les pauvres des zones urbaines et périurbaines à avoir accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat.

## **5.5 Technologie appropriée et entretien des actifs**

5.5.1 Le choix d'une *technologie appropriée* et la normalisation des équipements sont des aspects importants dans le contexte particulier de l'Afrique, caractérisé par une technicité limitée. Pour les projets examinés, rien ne permettait d'affirmer que la technologie choisie avait été analysée d'une manière critique et son adéquation évaluée dans l'optique de solutions durables à moindre coût. Toutes les technologies locales qui ont fait leurs preuves devraient être évaluées dans la phase initiale en vue de leur utilisation dans les projets. Ces technologies, appliquées en l'état ou enrichies, peuvent constituer des solutions de rechange et complémentaires aux technologies importées. Étant donné que le choix de la technologie d'exploitation et d'entretien a des incidences importantes pour la phase opérationnelle du projet et la durabilité de ses actifs, il devrait être un critère important dans l'évaluation de chaque projet de la Banque.

5.5.2 Dans les projets **ruraux**, la formule d'exploitation et d'entretien au niveau villageois vise à éviter des coûts élevés, des délais de réaction longs, des prestations peu fiables et des problèmes d'ordre pratique dans la réparation des pompes manuelles, généralement rencontrés dans le système d'entretien centralisé. Cette formule constitue également une avancée conceptuelle essentielle dans la démarche tendant à faire participer les usagers aux décisions concernant la gestion des prestations. Les pompes sont choisies de telle manière qu'avec un minimum de formation et quelques outils de base, le préposé à leur entretien au village puisse effectuer le remplacement des pièces frottantes. Les pièces non frottantes doivent pouvoir résister aux utilisations abusives, aux actes de vandalisme, aux conditions climatiques et aux dégradations causées par les animaux. En raison de l'étroitesse du marché, du volume peu économique des quantités en jeu, et des coûts de production élevés, la fabrication sur place des pompes ne constitue pas une solution efficace par rapport au coût. Tant qu'il ne sera pas possible d'en fabriquer en grandes quantités par consolidation de la demande régionale, on ne pourra pas se passer de l'importation des pompes et d'autres équipements, bien qu'elle pose le problème de la disponibilité à temps des pièces de rechange.

5.5.3 Un système médiocre d'*exploitation* et d'*entretien* est une cause majeure et courante de la détérioration prématurée des actifs et de l'érosion des retombées des projets et de leur durabilité. L'expérience tirée des projets achevés donne à penser que la réduction des taux de pertes d'eau ne pourra probablement pas être réalisée avec des méthodes passives ou un travail routinier d'entretien et de réparation. L'identification précise de sources de financements et de moyens humains adéquats pour assurer l'exploitation et l'entretien devrait constituer une composante à part entière et prioritaire des futurs projets financés par la Banque.

## 5.6 Partenariat et participation des communautés

5.6.1 La structure hiérarchique descendante qu'on rencontre généralement dans beaucoup de pays et le fait que les communautés *ne soient pas associées et ne participent pas* aux activités conçues dans leur intérêt ont sérieusement compromis les performances des projets et la durabilité de leurs réalisations. Un nouvel équilibre doit être établi entre la responsabilité des autorités publiques et celle des ménages et des communautés. Il est également reconnu que les communautés ne sont enclines à assumer des responsabilités dans la prestation de services, y compris le recouvrement des droits et taxes, que si elles en ressentent profondément le besoin. Les organisations modernes de la société civile, telles que les associations de consommateurs, les coopératives, les associations professionnelles, et d'autres institutions de ce type, devraient être habilitées et encouragées à jouer un rôle important dans la définition des buts du développement, la fixation d'objectifs et de normes, l'exécution de programmes et de projets, l'adaptation des technologies et de la recherche, etc., et la gestion globale des ressources en eau.

5.6.2 Les approches descendantes centralisées qui ont été suivies par le passé n'ont pas permis de développer l'approvisionnement en eau des zones rurales et périurbaines pauvres. En revanche, l'approche axée sur la demande, qui est de plus en plus expérimentée depuis quelques années, tente d'associer efficacement les bénéficiaires tout au long du cycle du projet. Elle est centrée sur les besoins des usagers, le type de prestations qu'ils sont disposés à payer et leur capacité de paiement. Les membres de la communauté doivent normalement participer au processus de conception, en particulier choisir collectivement le type et le niveau de prestations qu'ils sont prêts à payer. En outre, les communautés sont tenues de contribuer en espèces ou en nature à la construction (en fonction du niveau de prestations choisi) et à l'entretien des infrastructures.

5.6.3 Il importe toutefois de comprendre que deux contextes de projets – urbain ou rural – ne peuvent jamais être identiques. Force est de reconnaître également que les communautés sont presque toujours des groupes hétérogènes et que les modalités de renforcement des capacités en leur sein sont difficiles à définir et à appliquer. De même, la dynamique du comportement des communautés est insuffisamment connue et difficilement prévisible dans le contexte de la gestion de tous les aspects des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement assurée par elles-mêmes. C'est pourquoi, la conception du modèle participatif pour la communauté et le développement d'institutions appropriées doivent être adaptés à l'environnement de chaque projet ou sous-projet. Les modèles de participation communautaires doivent donc être souples et novateurs, tenir compte des processus sociaux et être affinés tout au long de l'exécution du projet, et soutenus jusqu'à ce qu'ils soient institutionnalisés. Les programmes aussi doivent être élaborés en ayant en vue les aspirations de la communauté en termes de niveau et de normes de prestations. Toute l'opération nécessite beaucoup de délicatesse et de doigté.

5.6.4 À l'heure actuelle, malgré la complexité des situations et des problèmes, l'approche axée sur la participation et la demande communautaires est en passe de devenir partie intégrante de la nouvelle stratégie adoptée par divers pays africains. C'est cette approche qui est désormais privilégiée, en particulier pour les projets urbains et périurbains d'adduction d'eau et d'assainissement. La Banque se doit d'encourager sa généralisation dans les projets bénéficiant de ses concours.

## 5.7. Participation du secteur privé

5.7.1 La *participation du secteur privé* dans le secteur de l'eau et de l'assainissement peut faciliter l'exploitation de nouvelles sources de financements au profit de l'investissement dans les projets **urbains** de ce secteur afin d'élargir la gamme des services assurés et d'améliorer la performance financière, administrative et technique en la portant à des niveaux optimaux. En général, la participation du secteur privé aide également à mettre fin ou à réduire les subventions et à prévenir de nouvelles ponctions du trésor public. La Banque et les PMR doivent accélérer et approfondir le processus de participation du secteur privé. La modalité de participation la mieux indiquée pour chaque pays ou chaque opérateur public doit être recherchée en fonction des circonstances propres à chaque cas. En outre, les activités dans le sous-secteur doivent au préalable être dégroupées pour permettre l'entrée progressive du secteur privé. Les bailleurs de fonds, y compris la Banque, doivent jouer plus efficacement leur rôle de catalyseur en encourageant des partenariats entre opérateurs publics d'une part et entre opérateurs publics et opérateurs privés, qui permettent de mobiliser un volume plus important de ressources et d'améliorer la qualité du service.

5.7.2 Le rapport souligne également que l'entrée du secteur privé doit aller de pair avec la mise en place d'un cadre de réglementation et de contrôle efficace et solide afin d'assurer le développement et le fonctionnement harmonieux des opérateurs privés et d'éviter des prix excessifs et une mauvaise qualité du service, parce que dans le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, les opérateurs publics sont généralement des monopoles naturels.

5.7.3 Dans les projets **urbains et périurbains**, il n'existe pas d'indicateurs viables d'exploitation ; de ce fait, les opérateurs privés de grande envergure ne se sont pas montrés particulièrement attirés par le sous-secteur, et seuls les petits opérateurs, tels que les exploitants de kiosques, ont manifesté un intérêt à cet égard. La principale responsabilité repose sur la communauté et les ONG, mais les services des petits opérateurs et vendeurs privés devraient être exploités pour la vente de l'eau et l'entretien des trous de sonde et d'autres points d'eau.

## 6. CONCLUSION, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 Conclusion

6.1.1. Depuis le démarrage de ses opérations, le Groupe de la Banque a fourni à ses pays membres régionaux un aide dépassant les 2 milliards d'UC au profit du sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement. Cette aide a eu un impact, mais seulement par moments. La majorité de la population africaine n'a toujours pas accès à une eau salubre et à l'assainissement. C'est une gageure que de vouloir arriver, dans un délai raisonnable, à approvisionner l'ensemble de la population, mais aussi un impératif qui ne peut être perdu de vue. Le fait d'être privé de ces besoins essentiels est la pire forme de la pauvreté pour un être humain.

6.1.2 Le rapport a examiné plus en détail quelques questions essentielles relatives au renforcement de l'impact sur le développement produit par les investissements de la Banque dans le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement. Parmi ces questions, figurent la nécessité pour la Banque et les PMR d'avoir une vision claire pour le sous-secteur ; la nécessité d'accorder une plus grande attention aux volets assainissement ; l'approvisionnement des pauvres des milieux urbain et rural ; l'inclusion de volets santé et hygiène dans la conception des projets ; l'instauration d'une tarification économique et minimale de l'eau ; le choix de technologies appropriées ; l'amélioration de l'exploitation et de l'entretien et la réduction des pertes d'eau ; la participation communautaire et l'adoption d'une approche prudente axée sur la demande ; et la participation accrue du secteur privé.

## **6.2. Enseignements et recommandations**

6.2.1 Un certain nombre d'enseignements et de recommandations ont été mis en relief dans les études sur le secteur de l'eau et de l'assainissement et les études de cas sur le renforcement des capacités. La Banque doit, d'une manière prioritaire, s'employer résolument à rechercher des solutions aux diverses questions, en vue d'assurer à tous en Afrique, en particulier aux plus démunis, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, et ce, dans un délai raisonnable. Les habitats spontanés, les zones rurales et les pauvres du milieu urbain ont le plus besoin d'infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement. Pour répondre à leurs besoins, il faudra réviser les priorités de financement des bailleurs de fonds et leurs gammes de produits. Il faudra aider les PMR à décentraliser la prestation de services et passer d'une approche axée sur l'offre à une approche axée sur la demande. Des ressources financières et humaines plus importantes devront être dégagées pour soutenir l'exploitation et l'entretien, y compris des programmes d'approvisionnement au niveau villageois et la fourniture de services de bas de gamme en matière d'assainissement à l'échelon communautaire. L'on devra veiller à ce que la technologie choisie soit appropriée, que les équipements soient normalisés et qu'il y ait, entre le secteur public et le secteur privé, des mécanismes de partenariat permettant d'assurer à temps la disponibilité des pièces de rechange et la prestation des services d'entretien.

6.2.2 La Banque devra jouer plus efficacement son rôle de catalyseur en favorisant des partenariats entre opérateurs publics d'une part et entre opérateurs publics et privés d'autres part, afin de mobiliser des ressources plus importantes et améliorer la qualité du service. La participation du secteur privé devra être encouragée par la Banque et les PMR, et pourrait être facilitée par le dégroupement des prestations afin de permettre l'entrée progressive du secteur privé. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont généralement des monopoles, d'où la nécessité d'un cadre de réglementation et de contrôle solide et sain pour éviter la fixation de prix excessifs et la prestation de services de mauvaise qualité par le secteur privé. Les associations communautaires et de la société civile doivent être habilitées à participer à la prestation de toute la gamme de services de gestion de l'eau, et la généralisation d'approches axées sur la participation communautaire et sur la demande doit être encouragée. Cependant, l'hétérogénéité de la nature des communautés et de leurs moyens doit être reconnue jusqu'à ce qu'une planification participative soit institutionnalisée. Enfin, le recouvrement des coûts, avec des prix adaptés aux possibilités de paiement des pauvres, doit être assuré afin de garantir la continuité des prestations. L'instauration de tarifs minimaux, la réglementation des prix de revente d'eau pratiqués par les petits vendeurs et l'introduction graduelle d'une tarification intégrant la totalité des coûts sont indispensables. L'adoption d'une approche intégrée pour renforcer les activités économiques dans les zones rurales doit être encouragée pour rendre les projets d'adduction d'eau et d'assainissement plus viables et leurs réalisations durables.

6.2.3 Certaines initiatives récentes de la Banque apportent effectivement une réponse à la plupart des questions essentielles posées, c'est pourquoi leur mise en œuvre est primordiale. Un résumé des enseignements et des recommandations importants contenus dans ce document est présenté dans la matrice reproduite en annexe 1.

## ANNEXE 1

## Enseignements et recommandations

N°	Constatations / Enseignements	Recommandations	Responsable(s)
1	Faible qualité des projets en amont, due à un manque de cadres logiques de qualité et pertinents, faiblesses au niveau des études de faisabilité et des études techniques détaillées, et manque de politiques intégrées de gestion des ressources en eau et d'institutions dans ce domaine.	<p>La Banque doit redoubler d'effort pour renforcer la qualité et la pertinence des cadres logiques.</p> <p>Il faut appliquer avec objectivité le nouveau processus de revue systématique des rapports de préparation et d'évaluation des projets en vue de rehausse la qualité des études de faisabilité et de la conception des projets.</p> <p>Il importe que la Banque envisage le financement des futurs projets d'adduction d'eau et d'assainissement dans le cadre des politiques de gestion des ressources en eau des PMR, avec des marges de flexibilité pour les projets destinés aux communautés urbaines et rurales pauvres.</p>	<p>OCOD (Département des opérations centrales) et OCD (Départements des opérations)</p>
2	L'efficacité au stade de l'exécution des projets a été gravement compromise par des retards dans la phase de réalisation, la variation des coûts, des insuffisances dans la supervision sur dossier et sur le terrain assurée par la Banque, des retards dans le déblocage des fonds de contrepartie et une mauvaise coordination des actions des bailleurs de fonds.	<p>Aux stades de la préparation et de l'évaluation des projets, il importe d'examiner d'une manière critique la conception et la formulation du projet ainsi que l'estimation des coûts et les provisions pour hausse des prix. et pour aléas techniques.</p> <p>Une supervision plus fréquente, plus rigoureuse et efficace des projets demeure une nécessité, et les économies les plus modestes et les plus pauvres devraient à cet égard recevoir une attention encore plus accrue, tout comme les pays confrontés à des difficultés économiques et politiques persistantes.</p> <p>Pendant la supervision, il faudrait procéder à une réévaluation des risques auxquels est exposé le projet, et tenir compte de l'incidence de cette réévaluation pour déterminer dans quelle mesure le projet pourra atteindre ses objectifs de développement.</p> <p>Des revues efficaces des projets devraient être effectuées régulièrement.</p> <p>Pour s'assurer d'une allocation suffisante de fonds de contrepartie, on pourrait étudier la possibilité d'adopter la solution consistant à systématiquement défalquer ces fonds des dotations budgétaires du gouvernement central aux régions/États et à les déposer sur un compte distinct.</p>	<p>Emprunteur/Banque (OCD)</p>

3	<p>Une réduction des estimations a posteriori des taux de rentabilité et une baisse de ces taux en comparaison avec les prévisions de l'évaluation ont été constatées dans un grand nombre de projets.</p> <p>L'évaluation quantitative des projets ruraux en fonction des mêmes critères que les projets urbains n'est pas instructive, dans la mesure où les avantages des premiers sont dans une plus forte proportion d'ordre qualitatif.</p>	<p>L'estimation des taux de rentabilité doit être effectuée avec beaucoup de soin et de rigueur.</p> <p>Tous les facteurs de risque doivent être soigneusement cernés et analysés au stade de l'évaluation. De même, les analyses de sensibilité et des risques sont importantes pour déterminer les fourchettes de variation des facteurs essentiels.</p> <p>Des méthodologies appropriées doivent être appliquées dans l'évaluation qualitative des projets ruraux ; la maximisation des avantages économiques et financiers dépend du choix d'une technologie adaptée, de la satisfaction d'un niveau maximal de demande, de la participation des bénéficiaires à la gestion des projets, de la formation et de la vulgarisation.</p>	<p>Emprunteur/Banque (OCD)</p> <p>-Idem-</p> <p>- Idem -</p>
4	<p>Des faiblesses au niveau de l'exploitation et de l'entretien, qui ont contribué à des niveaux élevés d'interruptions de fournitures, à l'irrégularité et à la baisse de la production, à l'accroissement du taux de pertes d'eau et à une mauvaise qualité du service.</p> <p>Une exploitation et un entretien de qualité médiocre ayant entraîné de forts taux de pertes d'eau, sont une cause courante de la détérioration prématurée des actifs et de l'érosion des avantages des projets et de leur durabilité.</p>	<p>L'analyse et l'identification des sources de financements et de moyens humains pour l'exploitation et l'entretien devraient faire partie intégrante et constituer un volet essentiel de tout nouveau projet.</p> <p>Des programmes spécifiques de lutte contre les pertes d'eau, un suivi et un contrôle actifs et permanents des fuites, ainsi que la volonté politique de mettre fin aux branchements sauvages, sont indispensables pour réduire sensiblement les pertes d'eau.</p>	<p>Emprunteur/Banque (OCD)</p> <p>- Idem -</p>
5	<p>L'amélioration de l'approvisionnement en eau, à elle seule, ne suffit pas pour tirer des projets tous les gains qu'on peut en escompter au plan de la santé ; des améliorations complémentaires dans d'autres domaines sont également indispensables.</p> <p>Les retombées sanitaires des projets d'adduction d'eau pourraient être maximisées par l'amélioration du comportement sanitaire individuel et collectif.</p>	<p>Pour en maximiser les retombées sanitaires, les projets destinés aux communautés urbaines à faible revenu et aux communautés rurales devraient intégrer un volet portant sur des programmes d'éducation en matière de santé, en vue d'améliorer le comportement sanitaire individuel et collectif (par une participation active des bénéficiaires, des femmes en particulier).</p>	<p>Emprunteur/Banque (OCD)</p>
6	<p>Les évaluations environnementales étaient le plus souvent subjectives, dans la mesure où les retombées sociales des projets d'adduction d'eau et d'assainissement sont difficiles à quantifier en l'absence de critères de performance appropriés.</p>	<p>L'élaboration et la formulation de critères environnementaux sont indispensables pour porter des jugements plus objectifs à l'avenir.</p> <p>La mise en place d'organismes de réglementation et de contrôle environnemental dans les PMR s'impose pour rendre plus crédibles les résultats de l'évaluation environnementale des projets.</p> <p>Les directives environnementales de la Banque doivent être appliquées systématiquement et rigoureusement.</p>	<p>Emprunteur/Banque (OESU, OCD)</p>

7	<p>Les volets portant sur le développement institutionnel étaient d'une pertinence immédiate pour les besoins particuliers de l'opérateur, mais l'absence générale d'une politique de perfectionnement ou de formation du personnel limitait la pertinence et la durabilité à long terme de ces actions.</p> <p>L'impact des projets et études d'adduction d'eau et d'assainissement de la Banque sur le développement institutionnel dans le sous-secteur, à quelques exceptions près, a été jugé minime et non durable.</p> <p>Dans certains projets, les réformes visant à assurer l'autonomie institutionnelle n'ont pas produit les résultats et l'impact escomptés, par manque d'un engagement politique, d'un plan approprié, de ressources financières et humaines suffisantes et d'un suivi adéquat par la Banque.</p> <p>Le renforcement des capacités sera une préoccupation primordiale du secteur dans un avenir prévisible, mais le changement institutionnel est un processus lent et, pour être durables, les réformes doivent s'inscrire dans une échéance beaucoup plus longue que le cycle d'un seul projet.</p> <p>Par le passé, l'absence d'experts dans le domaine du développement institutionnel a été un obstacle à une analyse approfondie des aspects institutionnels ou au renforcement institutionnel à long terme du secteur ou des opérateurs du secteur.</p>	<p>Les interventions fragmentaires n'ont aucun impact durable, et pour que les améliorations apportées s'inscrivent dans la durée, il faudrait que les efforts d'analyse institutionnelle approfondie et de développement institutionnel s'insèrent dans un plan directeur à long terme, pour le secteur ainsi que pour les opérateurs du secteur.</p> <p>La dynamique des processus et du changement institutionnels doit être étudiée et la gestion du changement traduite en termes de stratégie.</p> <p>Des actions concertées et novatrices sont indispensables pour obtenir l'adhésion politique à long terme des PMR et mobiliser les ressources nécessaires au développement institutionnel et au renforcement des capacités.</p> <p>Les programmes d'assistance technique en matière de renforcement des capacités au profit des opérateurs du secteur de l'adduction d'eau et de l'assainissement devraient s'inspirer également de l'expérience des acteurs de la société civile, tels que les ONG, les professionnels locaux, les organisations communautaires, etc.</p> <p>Il faudrait également renforcer la capacité de la Banque même en matière d'analyse approfondie des aspects institutionnels.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
8	<p>Un domaine important a été longtemps négligé dans les projets d'adduction et d'assainissement de la Banque : le développement de modèles d'institutions et de gestion pour l'approvisionnement des communautés rurales et des quartiers urbains pauvres en eau et assainissement.</p>	<p>La Banque se doit de soutenir la participation du secteur privé et le partenariat avec ce secteur, qui apparaissent de plus en plus comme les solutions les plus appropriées pour les communautés urbaines et rurales pauvres.</p>	Banque (OCD, OPSD)
9	<p>La durabilité des projets d'adduction d'eau et d'assainissement est fortement corrélée à un développement institutionnel conséquent, en particulier au développement d'institutions locales, et elle est généralement difficile à réaliser. Les acteurs opèrent dans un contexte caractérisé par un cadre institutionnel excessivement complexe, une capacité d'organisation précaire au niveau villageois et des faiblesses dans le secteur des ONG.</p>	<p>Compte tenu de ces difficultés, une préparation minutieuse s'impose. L'implication des organisations d'appui dans la phase initiale de planification, et la mise en place de projets pilotes préalablement à des investissements de grande envergure peuvent permettre aux ONG d'acquérir assez de ressources humaines et d'expérience pour réussir leur mission.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)

10	La place du sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement dans la vision de la Banque n'est pas indiquée d'une manière explicite et claire.	Pour éviter des doutes dans l'esprit des départements opérationnels de la Banque, une déclaration de politique générale de la Banque devrait expliciter la place et l'importance de l'hydraulique et de l'assainissement dans sa vision, afin que des ressources puissent être prioritairement canalisées vers ce secteur.	Banque (OCOD)
11	Dans la passé, les interventions intermittentes et très espacées de la Banque dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement l'ont empêchée de jouer un rôle dans la promotion de réformes et d'améliorations importantes sur le long terme.	Les stratégies d'intervention de la Banque doivent tenir compte du partenariat avec des opérateurs choisis pour parvenir à une amélioration sensible de la qualité et de la taille des prestations et en assurer la durabilité.	Banque (OCOD, OCD)
12	Les projets comprenaient rarement un volet assainissement destiné à lutter contre la dégradation du milieu urbain causée par des eaux usées supplémentaires générées dans les ménages par les projets d'adduction de la Banque.	Les directives de la Banque en matière de préparation et d'évaluation des projets d'adduction d'eau et d'assainissement stipulent qu'il faut évaluer les avantages liés à l'élaboration de modes économiques d'évacuation des eaux usées ainsi qu'à la réhabilitation et/ou l'extension des infrastructures existantes. Cette exigence devrait être réaffirmée et mise en exergue.	- Idem -
13	L'ancienne approche suivie par les gouvernements et les bailleurs de fonds pour la fourniture des services d'assainissement ne peut pas permettre de faire face aux problèmes créés par l'urbanisation rapide, l'accroissement de la population, le développement industriel et la dégradation de l'environnement.	Il faudrait adopter une approche axée sur la demande pour assurer l'assainissement en milieu urbain.  Les programmes devraient être scindés en composantes faciles à réaliser dans un cadre macro-stratégique.	Emprunteur/Banque (OCD)
14	Dans les pays en développement, les institutions communautaires ou les ONG sont mieux indiquées pour fournir des services d'assainissement de bas de gamme, tels que les toilettes et les douches publiques.	La Banque devrait soutenir les petits prestataires de services pour accélérer la fourniture des services d'assainissement de bas de gamme.	Banque (OCD)

15	<p>Le partenariat entre entités publiques et prestataires de services indépendants opérant à petite et micro échelle semble de plus en plus être la solution la plus viable et la plus durable pour l'approvisionnement en eau des pauvres du milieu urbain.</p> <p>L'approche économique de l'approvisionnement en eau des communautés rurales pauvres par la fourniture de pompes individuelles par petits groupes de communautés villageoise est indispensable.</p>	<p>Il importe que le dispositif institutionnel concernant l'approvisionnement en eau au moyen de réservoirs publics au sol, de trous de sonde et de points d'eau soit analysé d'une manière approfondie aux stades des études de faisabilité et de la préparation des projets.</p> <p>Le dispositif institutionnel doit répondre à la nécessité de mettre au point un mécanisme de réglementation du prix de revente de l'eau par des prestataires de services indépendants et de contrôle de la qualité de l'eau.</p> <p>Les projets ruraux doivent être conçus de manière à favoriser l'appropriation de leurs réalisations par les bénéficiaires, la participation de ces derniers ou le partenariat avec eux. L'inclusion de composantes portant sur l'éducation en matière de santé et d'hygiène est également indispensable.</p> <p>La formule d'exploitation et d'entretien au niveau villageois est à encourager et à soutenir.</p> <p>Dans les projets d'adduction d'eau en milieu rural, les communautés rurales, avec le concours éventuel d'opérateurs privés, pourraient également aider à assurer efficacement et à temps l'entretien des installations et, ce faisant, en garantir la durabilité.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
16	<p>L'expérience des pays en développement d'Afrique et d'ailleurs porte à croire que le prix n'est pas perçu comme un facteur limitant par la population urbaine ou périurbaine pauvre.</p>	<p>La politique du Groupe de la Banque consistant à recouvrer, sur les fonds générés de l'intérieur, l'intégralité du coût d'exploitation, d'entretien et de remplacement des actifs ainsi que d'une partie du coût d'expansion du capital, est saine et devrait être entièrement appliquée. Cependant, étant donné que pour les ménages urbains pauvres, la facture de l'eau est lourde, il y a lieu d'abaisser le tarif pour la consommation minimale, par des mesures de subvention croisée, telles que l'approvisionnement à taux réduit des distributeurs indépendants, assortie d'une réglementation du prix de vente aux pauvres.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)

17	<p>D'après une étude de la Banque mondiale, même si les projets d'hydraulique rurale ont fait des progrès appréciables en amenant les villageois à prendre en charge une plus grande partie du coût d'exploitation de leurs infrastructures, elle n'a trouvé nulle part dans le monde de cas où les communautés bénéficiaires soient disposées à supporter les coûts d'une révision majeure ou du remplacement des organes les plus chers de ces infrastructures.</p>	<p>Si la viabilité financière des projets d'adduction d'eau en milieu rural est le but ultime, il est indispensable de chercher à l'atteindre de façon graduelle.</p> <p>L'expérience acquise en matière de mécanismes de financement communautaire des infrastructures économiques et sociales et du crédit, et de partage de coûts peut être également mise à contribution pour aider les pauvres des zones urbaines et périurbaines à avoir accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
18	<p>Dans nombre de projets, la technologie choisie n'était pas appropriée, ce qui avait entraîné une détérioration prématurée des actifs ou rendait leur entretien difficile et coûteux.</p>	<p>Les technologies et pratiques locales qui ont fait leurs preuves, appliquées en l'état ou enrichies, peuvent constituer des solutions de rechange et complémentaires aux technologies importées.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
19	<p>Le choix d'une technologie appropriée et la normalisation des équipements sont des aspects importants dans le contexte particulier de l'Afrique, caractérisé par une technicité limitée.</p>	<p>Le choix d'une technologie appropriée devrait être un critère important dans l'évaluation de chaque projet de la Banque. Dans les projets ruraux, le choix des pompes devrait se faire en fonction de la possibilité d'en assurer l'entretien au niveau des villages.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
20	<p>La structure hiérarchique descendante qu'on rencontre généralement dans beaucoup de pays et le fait que les communautés n'étaient pas associées aux activités conçues dans leur intérêt, ont sérieusement compromis les performances des projets.</p> <p>Il est également reconnu que les communautés ne sont enclines à assumer des responsabilités dans la prestation de services, y compris le recouvrement des droits et taxes, que si elles en ressentent profondément le besoin.</p>	<p>Les organisations modernes de la société civile, telles que les associations de consommateurs, les coopératives, les associations professionnelles, et d'autres institutions de ce type, devraient être habilitées et encouragées à jouer un rôle important dans la définition des buts du développement, la fixation d'objectifs et de normes, l'exécution de programmes et de projets, l'adaptation de technologie et la recherche, etc., et la gestion globale des ressources en eau.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)
21	<p>Malgré la complexité des situations et des problèmes, l'approche axée sur la participation et la demande communautaires est en passe de devenir partie intégrante de la nouvelle stratégie adoptée par divers pays africains. C'est cette approche qui est désormais privilégiée, en particulier pour les projets urbains et périurbains d'adduction d'eau et d'assainissement.</p>	<p>La conception du modèle participatif pour la communauté et le développement d'institutions appropriées doivent être adaptés à l'environnement de chaque projet ou sous-projet, affinés tout au long de l'exécution du projet, et soutenus jusqu'à ce qu'elle soit institutionnalisée.</p> <p>Les programmes doivent être élaborés en ayant en vue les aspirations de la communauté quant au niveau et aux normes de prestations.</p> <p>La Banque se doit d'encourager l'adoption à grande échelle de l'approche axée sur la demande dans les projets bénéficiant de ses concours.</p>	Emprunteur/Banque (OCD)

22	<p>La participation du secteur privé dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement peut faciliter l'exploitation de nouvelles sources de financements pour des investissements dans des projets urbains de ce secteur afin d'élargir la gamme des services assurés et d'améliorer la performance financière, administrative et technique en la portant à des niveaux optimaux. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont généralement des monopoles, d'où la nécessité d'un cadre de réglementation et de contrôle solide et sain pour éviter la fixation de prix excessifs et la prestation de services de mauvaise qualité par le secteur privé.</p>	<p>La Banque et les PMR doivent accélérer, élargir et approfondir le processus de participation du secteur privé.</p> <p>La modalité de participation la mieux indiquée pour chaque pays ou chaque opérateur doit être recherchée en fonction des circonstances propres à chaque cas.</p> <p>Dans les projets urbains, les activités dans le sous-secteur doivent au préalable être dégroupées pour permettre l'entrée progressive du secteur privé.</p> <p>Il y a lieu d'aider les pouvoirs publics à mettre en place un cadre réglementaire solide et sain.</p>	Emprunteur/Banque (OCD, OPSD)
23	<p>Dans les projets ruraux, il est difficile d'établir un lien entre la tarification des prestations et leur coût, et les investisseurs privés jugent peu économique la mise en place de petites infrastructures éparpillées.</p> <p>Seules de petites opérations, telles que l'exploitation de kiosques, ont suscité l'intérêt du secteur privé.</p>	<p>Pour la vente de l'eau et l'entretien des trous de sonde et d'autres points, la responsabilité incombe au premier chef aux communautés et aux ONG, mais les services des petits opérateurs et vendeurs privés devraient être exploités.</p>	Emprunteur/Banque (OCD, OPSD)
24	<p>Les besoins d'investissements dans le secteur sont tellement importants qu'ils ne sauraient être satisfaits par les seuls apports des sources traditionnelles.</p>	<p>La Banque doit jouer plus efficacement son rôle de catalyseur en encourageant des partenariats entre opérateurs publics d'une part, et entre opérateurs publics et opérateurs privés d'autre part, afin de mobiliser un volume plus important de ressources et d'améliorer la qualité du service.</p>	Banque (OCD, OPSD)
25	<p>Les projets d'adduction d'eau et d'assainissement ne pouvaient être viables, en particulier dans les zones rurales, sans une approche intégrée pour permettre aux communautés de créer des activités économiques susceptibles de contribuer à accroître les richesses au niveau local.</p>	<p>Il est nécessaire d'encourager l'approche intégrée du développement. L'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement doit s'inscrire dans une démarche plus large de lutte contre la pauvreté. Les projets ne devraient pas être exécutés en faisant abstraction des autres possibilités et problèmes de développement.</p>	Emprunteur/Banque (OCD, OPSD)
26	<p>La clarification de la place et de l'importance de l'hydraulique et de l'assainissement dans la vision de la Banque est importante pour guider les interventions futures.</p>	<p>La vision de la Banque doit expliciter l'importance du secteur pour la lutte contre la pauvreté et par rapport à la vision africaine de l'eau pour 2025.</p>	Banque (OCOD)